



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la réponse à la motion « Limiter le gaspillage des ressources »

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal soumet à l'appréciation de votre Autorité la réponse à la motion « Limiter le gaspillage des ressources », acceptée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2014.

Pour rappel, le texte de la motion est le suivant :

« Situation actuelle :

Pour des raisons de temps et de commodité, les citoyens sont trop souvent amenés à se débarrasser d'objets tels que des meubles, des appareils et des outils qui sont pourtant encore parfaitement utilisables. Ces objets sont amenés à la déchetterie où seule la matière première est valorisée. Ainsi une table en bois massif artistiquement ouvragée sera recyclée en matériel de chauffage, ce qui n'est sûrement pas la meilleure utilisation possible.

Dans d'autres communes, des solutions ont été mises en place qui semblent donner satisfaction. Ainsi, à Yverdon, le matériel encore utilisable est remis à un atelier qui fait de la réinsertion sociale, à Pully la déchetterie valorise les objets encore utilisables en les proposant périodiquement à la vente pour un prix modique. Le canton du Valais propose lui des bennes en libre service où tout un chacun est libre de déposer ou de prendre des objets. Ces solutions peuvent également apporter un apport financier pour les Communes.

Proposition :

Le Conseil Communal est prié d'étudier des variantes applicables soit au niveau de la Commune, soit au niveau de la déchetterie intercommunale et permettant de limiter le gaspillage d'objets encore utilisables. Il fait une proposition dans ce sens au conseil général dans les délais usuels. ».

2 Développement

Les motionnaires, soutenus par le Conseil général, souhaitent limiter le gaspillage des ressources par le biais d'un système permettant de valoriser les objets encore utilisables ou, autrement dit, mettre en place un dispositif à même de réceptionner des objets en bon état, déposés par les anciens propriétaires, et à même de les mettre en évidence (à disposition) pour d'éventuels nouveaux acquéreurs. Ce

dispositif serait donc assimilable à un troc¹. Une action où chacun serait libre de donner et chacun libre de se servir.

Un tel système est à la fois relativement simple à mettre en place et proportionnellement compliqué à gérer.

Au delà de l'aspect du « recyclage » et des liens sociaux que ces échanges émulent – deux éléments qui tendent au développement durable – il est néanmoins important de prendre en considération les contraintes organisationnelles et infrastructurelles.

Même si la mesure (troc) peut être développée sobrement, elle constitue par définition une prestation supplémentaire qu'il s'agit de financer afin de couvrir les coûts d'infrastructures, de suivi par le personnel – de la voirie communale et/ou de la déchetterie intercommunale –, ceci afin de maintenir l'ordre, la propreté et la sécurité.

3 Démarches et prospections

Les motionnaires citent les exemples des déchetteries d'Yverdon-les-Bains et de Pully. Ils évoquent également la mise à disposition de bennes en libre-service ou tout un chacun est libre de déposer ou de prendre des objets. L'exploration des possibilités et des variantes applicables dans la région ou sur le territoire communal, s'est faite en s'inspirant des mesures mises en place dans ces communes.

Les réflexions ont abouti à une vision, certes encore provisoire, mais relativement claire des possibilités offertes par le biais des infrastructures à disposition.

Un système de troc peut s'articuler différemment selon la taille et la nature des objets échangés. Quatre mesures ont été retenues et sont encore en phase d'exploration afin de déterminer les moyens nécessaires et les coûts engendrés :

- a) à la déchetterie intercommunale de Cornaux – dépôt, tri, stockage et exposition des objets encore utilisables ; local à disposition et ouvert à tous ; personnel de la déchetterie s'occupant de la réception des objets (choix des objets basé sur leur état général) ; pas de remise en état des objets déposés

Variante : remise du matériel collecté à un atelier de réinsertion sociale pour la remise en état des objets ; ce même atelier se chargeant de la réception des objets, ainsi que la présence sur le site du troc

- b) quelque part dans la commune, avec le même principe qu'à la déchetterie intercommunale de Cornaux
- c) par un système de boîtes à troc
- d) par une plateforme Internet

3.1 Lieu d'échange à la déchetterie intercommunale de Cornaux

La prospection effectuée à la déchetterie intercommunale de Cornaux a vite démontré la difficulté de mettre à disposition un endroit pour un troc. La place (très) limitée de la déchetterie et l'exiguïté des lieux est clairement un frein à l'option d'une place ouverte à tous pour déposer et retirer des objets.

La nécessité d'un local fermé est probante afin d'assurer un minimum de confort et de sécurité aux utilisateurs de la déchetterie et au personnel.

Le point faible réside justement dans le manque de place à la déchetterie. Aucun local, même partiellement fermé, ne peut être mis à disposition. Il s'agirait de prévoir

¹ Echange direct de biens ou de services sans l'intermédiaire de la monnaie.

une surface en dehors du périmètre actuel. Ceci équivaldrait donc à l'acquisition de terrain en limite de la déchetterie et à la construction d'un bâtiment (léger) pour assurer cette prestation.

Par ailleurs, le personnel actuel, occupé quotidiennement à guider les utilisateurs de la déchetterie et à surveiller le bon fonctionnement du tri, ne pourrait pas encore s'occuper d'un lieu de troc, même ouvert partiellement dans la semaine. Du personnel supplémentaire est donc à prévoir. La piste d'une association d'insertion sociale pourrait également être envisagée. Elle pourrait mettre à disposition les ressources nécessaires au bon fonctionnement du troc et s'occuper de la remise en état des objets collectés.

Avantages : la déchetterie intercommunale de Cornaux offre le meilleur facteur d'efficacité, puisque dédiée à la collecte des déchets avec des heures d'ouverture intéressantes et des infrastructures adaptées, une fois l'espace pour troc créé.

Inconvénients : c'est certainement la mesure la plus onéreuse et la plus complexe à mettre en œuvre ; la maîtrise du foncier est aléatoire ; les propriétaires voisins de la déchetterie ne sont pour l'heure pas enclins à vendre leur patrimoine.

3.2 Lieu d'échange quelque part dans la commune

Le même système pourrait être mis en place dans la commune, avec les mêmes contraintes en termes de locaux et de personnel.

La différence tiendrait à la fréquence d'ouverture de ce lieu de troc et qui serait limitée à quelques jours par année.

Une brocante pourrait également être organisée comme événement phare dans l'année. La commission de l'environnement et du développement durable (ComEDD) pourrait jouer le rôle d'organisatrice de cette brocante, montrant ainsi à la population la volonté du politique de mettre en place des actions concrètes.

Avantages : une prestation de proximité ; l'engagement de la ComEDD dans l'organisation d'une brocante, plusieurs fois par année, dynamiserait l'image des politiques ; malgré une estimation des coûts difficile à faire, cette mesure serait vraisemblablement moins onéreuse que la variante déchetterie intercommunale de Cornaux.

Inconvénients : le travail de suivi d'un lieu d'échange demande également l'engagement du personnel de la voirie, déjà fortement sollicité ; le lieu d'échange reste à être trouver.

3.3 Système de boîtes à troc

Grâce aux boîtes à troc, un livre, un CD, ou tout autre objet (de petite taille) dont on n'en a plus l'usage et qui mérite une seconde vie pourrait être déposé dans des boîtes placées à plusieurs endroits de la commune. Un passant, une voisine pourraient ainsi en profiter.

Cette mesure s'inspire du réseau de « boîtes d'échange entre voisins » initié par l'association Tako (www.tako.ch) et proposé en Ville de Neuchâtel.

Avantages : dispositif parfaitement adapté pour l'échange de petits objets ; le mouvement et le volume des objets déposés sont régulés directement par les utilisateurs ; l'aspect social, lié aux rencontres autour des ces boîtes, est intéressant ; mise en place peu onéreuse.

Inconvénients : même si la mesure est peu onéreuse, il s'agirait tout de même de prévoir un service de nettoyage et de surveillance ; on peut craindre que certaines personnes malveillantes prennent l'endroit de ces boîtes à troc pour une déchetterie en y déposant des objets plus volumineux ; selon le volume du mouvement des objets, il faudra procéder à un tri, voire à l'élimination des objets ayant le plus subi les affres du temps (météo) ; lieux ouverts aux actes de vandalisme.

3.4 Plateforme Internet

Plusieurs sites Internet proposent du troc en ligne, également en Suisse. Sans être exhaustives, voici quelques adresses sur le web :

- www.trocaffaire.ch
- www.mamantroc.ch
- www.vendu.ch

Les liens de ces plateformes de troc pourraient être mis à disposition sur les sites Internet de la commune et de la déchetterie intercommunale de Cornaux.

Avantages : mesure sans aucun engagement financier de la part de la commune ; promotion du système de troc déjà en place sur la toile.

Inconvénients : plus contraignant pour les utilisateurs qu'une infrastructure de proximité (logistique) ; pas ou peu de liens sociaux.

4 **Poursuite des travaux**

Le présent rapport n'a pas l'ambition de proposer à votre Autorité des solutions toutes faites pour lesquelles il suffirait de faire un choix.

Si l'échange des petits objets peut être amené à un niveau communal (boîtes à troc), pour ce qui est d'objets plus volumineux, leur échange demande des infrastructures plus conséquentes, avec un coût supplémentaire dans le financement de la gestion des déchets.

Par ailleurs, le troc pour les objets encore utilisables serait plutôt à envisager à un niveau régional, permettant ainsi de baisser les coûts d'infrastructures et d'offrir des prestations plus larges aux citoyens, notamment concernant le spectre des jours et heures d'accès à ces lieux d'échanges. Ceci optimiserait l'action du recyclage des objets encore utilisables.

Le Conseil communal est prêt à poursuivre les investigations nécessaires. Il souhaite néanmoins attirer l'attention de votre Autorité que ce travail sera conséquent car des contacts et des discussions devront être engagés avec les déchetteries du Littoral, à dessein de régionaliser cette mesure d'échange d'objets encore utilisables. Aux yeux du Conseil communal, il s'agit de la seule solution pour rationaliser et optimiser cette action.

5 **Conclusion**

On le constate, il existe plusieurs pistes pour offrir une solution durable pour les objets encore utilisables. Toutes ces mesures peuvent être mises en réseau. Elles sont applicables immédiatement pour certaines, plus difficilement pour d'autres car de portée régionale et relativement coûteuses. Mais elles participent toutes à optimiser le recyclage d'objets encore utilisables.

Le Conseil communal conclut qu'il fait sens de poursuivre les investigations sur la voie d'une mise en œuvre de mesures permettant un meilleur usage des objets

destinés à être éliminés mais qui justifient encore d'un intérêt à être remis dans le circuit.

Les mesures énoncées ci-dessus seront développées en collaboration avec la ComEDD et les acteurs régionaux dans le domaine du traitement des déchets.

Sur la base d'une analyse de faisabilité et d'une pesée des intérêts quant au coût/utilité, elles seront appliquées d'un commun accord ou soumises à votre Autorité si elles devaient dépasser la compétence financière et exécutoire du Conseil communal.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 mai 2015

LE CONSEIL COMMUNAL